

sur le site www.venerand.fr le: 11/09/2024

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIIN 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 13

VOTANTS : 13

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

LE 25 JUIIN A VINGT HEURES

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE,
A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;**

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 JUIIN 2024

PRESENTS : Mme TEXIER Martine, M. BELLANGER Ludovic, Mme FICHEL Véronique, Adjointes ; MMES et MM. BORZEIX-CONCAIX Raphaël, CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, DURAND Jérôme, JAUD Christophe, MARTINEAU Marie-Andrée, MELLOUL Jacques, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.

EXCUSEE : MOUSSET Roselyne,

ABSENT :

POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent ROGIC.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 23 mai 2024
- Modification statutaire du SDEER
- Terrain Chez Jaguenaud
- Tableau des permanences pour les élections législatives le 30 juin et 7 juillet 2024
- Revalorisation du loyer 1 place de l'église
- Récupération Eau au profit des locataires 1 place de l'église
- Récupération électricité ACCA
- DIA 03/2024 : 5 rue des Fontaines
- DIA 04/2024 : 17 Lotissement Le Fief
- DIA 05/2024 : 49 Chemin de Chez Labarre
- Questions diverses

1) MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER (MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE)

Mme le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Mme le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

-A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise en énergie et plus

particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER), tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 8 avril 2024.

2) REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Mme le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de réviser le loyer du 1 place de l'église en tenant compte du taux IRL du 1^{er} trimestre 2024 (le dernier indice connu), soit + 3.50%

Logement :

Loyer actuel : 682.25€

Augmentation : 23.88€

Loyer révisé à compter du 01/08/2024 : 706.13€

Garage :

Loyer actuel : 37.17€

Augmentation : 1.30€

Loyer révisé à compter du 01/08/2024 : 38.47€

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

-de revaloriser le loyer du 1 place de l'église comme indiqué ci-dessus

3) RECUPERATION EAU AU PROFIT DU LOCATAIRE 1 PLACE DE L'EGLISE

Mme le Maire explique au conseil qu'il existe un compteur divisionnaire après le compteur eau du logement 1 place de l'église. Ce compteur qui alimente la salle mise à disposition de l'ACCA et le cimetière a été oublié depuis 2014. La relève de l'index 2024 comparé à celui de 2014 fait apparaître une consommation de 134 m³ supportée par les locataires. Le coût moyen du prix au m³ entre 2014 et 2023 étant de 1.94€, Mme le Maire propose au conseil de rembourser aux locataires la somme de 260.80€ correspondant aux 134m³ à 1.94€/m³.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

-de rembourser la somme de 260.80€ aux locataires du 1 place de l'église pour les raisons indiquées ci-dessus.

4) RECUPERATION ELECTRICITE –ASSOCIATION DE CHASSE ACCA

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à la récupération des charges en électricité afférentes aux locaux communaux.

| | | |
|----------------|---------------------------------------|----------|
| Local chasse : | Facture du 16/03/2024 n° 10195469936 | 45.55€ |
| | Facture du 16/05/2024 n° 102000144219 | 23.56€ |
| | | = 69.11€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-De charger le Maire des formalités nécessaires à la récupération de la somme due comme indiquée ci-dessus auprès du locataire.

5) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 03/2024 – 5 RUE DES FONTAINES

Mme le Maire fait part au Conseil de la déclaration d'Intention d'Aliéner reçue dans le cadre de la vente de l'immeuble cadastré AB 279, AB 382 et AB 390 situé rue des Fontaines. Ce bien étant situé en zone de préemption, Mme le Maire sollicite l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

6) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 04/2024 – 17 LE FIEF DE VENERAND

M. Vincent ROGIC intéressé à l'affaire quitte la salle et ne participe pas au vote.

La mairie a été informée par le notaire de la vente de l'immeuble situé 17 Le Fief de Vénérand et cadastré AN 649. Sachant que ce bien est situé en zone de préemption, Mme le Maire sollicite l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

7) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 05/2024 – 49 CHEMIN DE CHEZ LABARRE

M. Vincent ROGIC intéressé à l'affaire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Mme le Maire indique que le bien situé 49 Chemin de Chez Labarre et cadastré ZD 179 et ZD 76 est en vente. Mme le Maire sollicite l'avis du conseil sachant que ce bien est situé en zone de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

8) ANNULE ET REMPLACE : RECUPERATION EAU AU PROFIT DU LOCATAIRE 1 PLACE DE L'EGLISE

Mme le Maire explique au conseil qu'il existe un compteur divisionnaire après le compteur eau du logement 1 place de l'église. Ce compteur qui alimente la salle mise à disposition de l'ACCA et le cimetière a été oublié depuis 2014. La relève de l'index 2024 comparé à celui de 2014 fait apparaître une consommation de 134 m³ supportée par les locataires. Le coût moyen du prix au m³ entre 2014 et 2023 étant de 1.946€, Mme le Maire propose au conseil de rembourser aux locataires la somme de 260.76€ correspondant aux 134m³ à 1.946€/m³.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- de rembourser la somme de 260.76€ aux locataires du 1 place de l'église pour les raisons indiquées ci-dessus.

Questions diverses :

Terrain Chez Jaguenaud :

La propriétaire de la maison du 16 chemin des Sous-Bois, souhaiterait acquérir la parcelle AH 157 (superficie de 38 m²) attenante à sa propriété. Le conseil estime que les places de parking sont déjà peu nombreuses dans le secteur, et ne souhaite pas vendre cette parcelle.

Bilan de la journée « Préludes » :

Mme le Maire fait le point sur la manifestation qui a dû être déplacée au dernier moment dans l'église en raison de la météo. La jauge a été réduite et des spectateurs n'ont pas pu, faute de place, assister au concert qui était de grande qualité. Les visites de la fontaine romaine et la promenade découverte de la Commune

ont également été très appréciées. L'absence de représentants de Saintes Grandes Rives l'Agglo est à regretter.

Succès également de Préludes Kid le vendredi après-midi. Concert et intervention des musiciens ont séduit les élèves et les enseignants.

Arbres Chez Portier :

Mme le Maire explique que la mairie a reçu de nombreux appels suite à l'abattage des tilleuls sur la place de Chez Portier. Elle rappelle que les arbres, malades depuis longtemps, présentaient un danger réel et sérieux notamment pour la circulation sur la route départementale. Mme le Maire précise que l'élagueur qui a confirmé la mauvaise santé des arbres est connu pour son professionnalisme et son expertise.

BD Jeune et Citoyen :

Mme le Maire informe le conseil de la dernière collaboration du dessinateur Alain PAILLOU. Il s'agit d'une bande dessinée qui prend la forme d'un jeu sur le civisme. Mme le Maire indique qu'elle en parlera aux enseignants.

Conseil d'école :

Mme Véronique FICHEL, 3^{ème} adjointe, fait le point sur le dernier conseil d'école qui s'est tenu le 18 juin. Les effectifs sont quasiment stables avec 73 élèves pour Vénérand et 51 pour Le Douhet. Le projet de modification de la carte scolaire a été évoqué avec la scolarisation des collégiens sur Saint-Hilaire de Villefranche et non plus sur Agrippa d'Aubigné, et des lycéens sur Saint-Jean d'Angély.

Remise des diplômes de l'Heure Civique :

Mme Véronique FICHEL indique qu'une cérémonie de remise de diplômes a eu lieu pour saluer l'engagement des bénévoles de Vénérand. M. Jacques MELLOUL indique avoir participé aux assises de l'Heure Civique. Association qui fédère désormais plus 100 communes en Charente-Maritime.

Conférence sur la ressource en eau :

M. Raphaël BORZEIX-CONCAIX fait la synthèse de la conférence proposée par L'EBTB Charente et le Syndicat des eaux Eau 17 concernant les enjeux liés à l'eau sur notre territoire, la prospective 2050 sur la ressource en eau ainsi que les actions à mettre en œuvre, notamment via le PLUi. La prévision d'une hausse de la température de 1 à 2° d'ici 2050 nécessitera la mise en place d'un plan d'adaptation dont il faudra déterminer les axes et les pistes notamment à Saintes.

Commission territoriale EAU 17 du 5 juin 2024 :

M. Vincent ROGIC explique que la CT a permis de présenter les projets d'études de diagnostic assainissement sur plusieurs Communes dont Saintes. Concernant la réutilisation des Eaux Usées Traitées agricole, l'opportunité est confirmée à Chermignac avec l'irrigant le plus proche de la station, mais pour la station de Saintes le niveau d'opportunité est très faible et limité à un des deux irrigants proches. Dans le cadre de la recherche des micropolluants dans les eaux usées, une nouvelle campagne d'analyses eau brute et eaux traitées est prévue en 2024 avec recherche sur l'origine des substances.

Les contrats d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif arrivent à échéance ; une consultation sera lancée en 2025 sur le maintien ou non en Délégation de Service Public (DSP).

Réunion du Symba :

Mme le Maire indique que le Syndicat ne fera pas d'études dans le cadre du projet de lotissement derrière le stade, au vu de sa petite taille. Concernant les problèmes d'écoulement d'eau, il préconise la plantation de haies pour ralentir et infiltrer les eaux de pluie.

Dates importantes :

- Rencontre PLUI le 26 juin 2024 à 8h45 dans la salle du Conseil en mairie.
- Réunion du club activités temps libre le 28 juin 2024 à 20h dans la petite salle haute.

La séance est levée.

Le Maire,
Françoise LIBOUREL



Le secrétaire,
Vincent ROGIC

